

## La crise du Darfour ou la faillite de l'Etat post-colonial soudanais

Pierre-Paul DIKA  
Doctorant en sciences politiques, Université de Reims

La guerre civile qui a lieu au Darfour illustre la mauvaise gestion de l'héritage post colonial britannique. Elle est aussi le fruit de la complexité culturelle, religieuse, ethnique, politique du pays, et enfin des secousses qui touchent le système fédéral légué par la colonisation britannique. La situation géographique du pays, entre les mondes arabo-musulman et chrétiens, peuplé de musulmans et de chrétiens<sup>1</sup>, d'une mosaïque de cinq cents peuples pratiquant une centaine de langues, en font le creuset de tensions multiformes qui fragilisent l'unité du pays.

Les gouvernements soudanais, suite à l'indépendance, ont hérité d'un pays créé artificiellement par les britanniques, et dans lequel les particularités culturelles, religieuses régionales ont été conservées et respectées. L'immensité du territoire, conjuguée à la mosaïque ethnique et religieuse est sans doute à l'origine de la fracture entre le centre (la capitale) et les périphéries, le Sud en particulier qui couvre 650000 km<sup>2</sup>. C'est d'un pays au développement inégal et divisé<sup>2</sup> qu'héritent les dirigeants en 1956, constitué de ce fait de deux sociétés et d'un Etat.

Le début de la guerre civile en 1956 a marqué la fragilité du nouvel Etat et son incapacité à imposer son autorité sur l'ensemble du territoire. Depuis son indépendance, le pays a toujours été en guerre, exception faite de la période allant de 1972 à 1983, suite aux accords fragiles d'Addis Abeba consacrant l'autonomie du Sud-Soudan.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Le fleuve *Bahr el Arab* constitue la frontière entre les populations blanches du nord composées d'arabes, de nubiens arabophones que l'islam a soudées, et au sud deux groupes ethnolinguistiques : le nilotique auquel appartiennent les *Dinkas* ou les *shillouks* et le soudanais avec les *Zandés*, *Bertas* ou *Madis*.

<sup>2</sup> Le Sud-Soudan est régi dès 1922 par une politique administrative spécifique qui en fait une région à part. (*Closed District Ordinance*), qui trouve une formulation complète en 1930 sous le nom de *Southern Policy*. Son but est de créer une barrière contre l'exploitation des habitants du Sud, naïfs et non instruits par des gens rusés malhonnêtes et ainsi, de faire cesser la haine entre le nord et le Sud. Cette politique vise aussi à tenir le sud à l'écart de toute activité nationaliste et va l'isoler jusqu'en 1946. Les commerçants arabes sont expulsés et remplacés par des grecs ou des Syriens chrétiens, l'anglais est la langue officielle, la diffusion de l'arabe et le prosélytisme musulmans prohibés. En 1956, il n'y a que 6000 arabes dans le Sud, et les sudistes résidant dans le nord ne représentent que 3,5% de la population de cette région. En conséquence, cette politique va séparer les deux parties du pays et diviser les sudistes pendant près de vingt ans avec des effets désastreux dans l'enseignement puisqu'en 1956, le taux d'alphabétisation du sud varie entre 2 et 4%, contre 22% dans le reste du pays et 50% dans la région de Khartoum. Voir Roland MARCHAL, « D'une guerre à l'autre : le conflit au Soudan hier et aujourd'hui » *Afrique contemporaine* n° 153, 1<sup>er</sup> trimestre 1990, p.29-30, et aussi Sir James ROBERTSON, *Transition in Africa : From Direct Rule to Independence*, C.Hurst and Co, Londres, 1974, et Nicole GRANDIN- BLANC, « Soudan arabe-Soudan africain : les origines d'une guerre civile », *African Perspectives*, vol 2, n°2, 1977, p.9-42, et enfin Mohammed Omer BESHIR, *The Southern Sudan. Background to Conflict*, C.Hurst and Co, Londres, 1968.

<sup>3</sup> Après 17 ans de guerre civile entre le mouvement sudiste *Anyanya* (Venin de serpent) de Joseph LAGU, et le pouvoir central, l'accord d'Addis Abeba entérine l'autonomie politique et religieuse du Sud. Le gouvernement régional peut lever l'impôt, l'application de la *chari'a* est abolie et le Sud conserve sa province unique. Néanmoins, le Parlement régional n'est pas autorisé à légiférer, encore moins à planifier l'utilisation des

L'antagonisme entre le pouvoir central et le Sud revendicateur d'une autonomie, qui a pris fin avec l'accord de paix global et définitif du 9 janvier 2005<sup>4</sup>, a ainsi accompagné l'histoire du pays depuis 1956. Le pays, de part principalement sa mosaïque ethnique contient les germes des aspirations autonomistes et de partage du pouvoir et de richesses.

Ainsi, les projets du pouvoir central se sont toujours heurtés à la méfiance et à l'hostilité des régions périphériques, en particulier le Sud, dont les habitants ont vu en cela une extorsion des ressources au lieu de leur développement<sup>5</sup>. Deux logiques s'opposent au Soudan. Celle du gouvernement fédéral qui vise l'unité du pays et la direction de la politique générale et celle des régions périphériques dont le sud et le Darfour, qui aspirent au maintien de leur spécificité culturelle et religieuse et au partage des ressources économiques<sup>6</sup>.

Si la guerre entre le gouvernement et le M/APLS était assimilée à une guerre entre le Nord-arabo musulman et le Sud chrétien et animiste, la sale guerre aux racines complexes qui a lieu au Darfour<sup>7</sup> est d'une autre nature, en raison de la multiplicité des protagonistes, et d'autre part parce que la population est aussi bien arabe musulmane et noire. Cette crise humanitaire sans précédent qui survient dans le contexte de l'accord du 9 janvier 2005, rend la paix et l'unité du pays fragile, et constitue de ce fait une nouvelle épreuve pour le pouvoir de Khartoum dont la capacité et la volonté de respecter les aspirations régionales d'une part, et la coexistence entre le pouvoir fédéral et les régions d'autre part, conditionneront la survie du Soudan actuel.

L'objet de cette étude est des lors d'illustrer la fragilité du système politique du pays, par une lecture tridimensionnelle de la crise soudano-darfourienne, en estimant que le manque de légitimité et la faillite du pouvoir soudanais, conjugués à la situation ambiguë de ni guerre ni paix au Darfour conduisent à l'accord du 9 janvier 2005 comme cadre de résolution de ce conflit.

---

investissements. La capitale du pays restait donc le centre de décision. La restauration de la *chari'a* (loi islamique), doublée de la redivision « *kokora* » du Sud en trois provinces entraîne à nouveau cette région dans une guerre avec le pouvoir central. Lire Roland MARCHAL, op.cit., p.27-41. Voir aussi Jean Louis COMHAIRE « Huit ans de paix au Soudan », *Afrique Contemporaine* n°109, mai juin 1980, p.1-4, Dustan WAI : *The Southern Sudan the Problems of National Intégration*, Frank Cass, Londres, 1973. Sur le mouvement Anya Nya, lire Elias N.WAKOSON, « Origins and Developments of the Anya-Nya Movement 1955-1972 » in Mohammed Omer BESHIR (sous la direction de), *Southern Sudan : Regionalism and Religion*, Karthoum University Press, Karthoum, 1984, p.127-204. Du même auteur, « *The Southern Sudan : the Political Leadership of the Anya-Nya Movement* », in Peter WOODWARD (sous la direction de), *Sudan Since the Independance*, SOAS, Londres, 1981, p.86-113. Enfin Douglas H. JOHNSON, *The Roots Causes of Sudan's Civil Wars*, IAI, James Currey, Indiana University Press, Londres Oxford, Bloomington, 2003.

<sup>4</sup> Qui donne au Sud presque toutes les prérogatives d'un Etat : Constitution, Parlement, armée, police, le partage équitable des revenus du pétrole et une partie importante du pouvoir pour le sud dans les institutions fédérales avec l'accession du leader du M/APLS au poste du vice Président du pays, doublée d'une période transitoire de six ans au bout de laquelle les habitants de cette région pourront se prononcer pour leur maintien dans le Soudan ou l'indépendance.

<sup>5</sup> Le canal de *Jonglei* était conçu comme un canal de 360 kilomètres permettant d'assécher les zones marécageuses dans la région du Haut-Nil et de limiter ainsi le volume d'eau gaspillé par l'évaporation. Les gouvernements Soudanais et Egyptiens finançant pour moitié le chantier devaient se partager de façon égale l'eau ainsi économisée. Cette région a connu des sabotages en 1983, et en 1997 la ville de *Kurmuk* ou prend naissance le Nil bleu avait été prise par les rebelles avec l'appui des militaires éthiopiens. De même, la découverte du pétrole dans le *Bentiu* (Haut-Nil) région rattachée au Nord en 1972 bien qu'ayant des populations négro-africaines à majorité chrétienne, est devenue une pomme de discorde, les gens du Sud désirant utiliser les revenus pétroliers pour stimuler le développement local.

<sup>6</sup> La découverte du Pétrole dans le sud au début des années 1980 a sans doute été à l'origine du non respect des accords de 1972, abrogés par le président *Gaafar Mohamed NIMEYRI* qui créa une province nommée province de l'unité. Dépossédés de tout contrôle sur les ressources de ce territoire, les sudistes se révoltèrent.

<sup>7</sup> 300000 victimes, 2 millions de déplacés, et 200000 réfugiés au Tchad. Voir en particulier les rapports mensuels du Secrétaire Général des Nations Unies, en date du 11 août 2005 (S/2005/523), et du 16 novembre 2005 (S/2005/719, [http://www.un.org/french/peace/peace/cu\\_mission/unmis/](http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/unmis/), consulté le 23/12/2005.

## 1) **Le manque de légitimité et la faillite du pouvoir central soudanais :entre centralisme et régionalisme**

Cette crise de légitimité du pouvoir est sans nul doute à lier à la guerre civile qui s'est greffée sur l'indépendance en 1956, rendant de ce fait impossible toute légitimité du pouvoir. En effet, la République du Soudan proclamée formellement le 1<sup>er</sup> janvier 1956 a vécu un peu plus de deux ans, sans avoir eu le temps de se faire apprécier des soudanais. Le premier président de la République *Isma'il al AZHARI* a la charge de guider les premiers pas du Soudan vers la démocratie. Il démissionne au bout de six mois, en juin 1956, en raison d'une scission dans son parti, le *National Unionist Party (NUP)*, et du début la même année d'une guerre civile dans le sud qui va ébranler le pays jusqu'à nos jours.

La traduction sera l'instabilité politique, l'islamisation du pouvoir et la difficile mise en œuvre d'un système fédéral consensuel.

### *L'instabilité politique :expression de la nature ambiguë du pouvoir central*

Le pays a connu depuis l'indépendance trois périodes de démocratie et trois périodes de dictature dont la dernière est en cours. Aucun régime n'a réussi à gérer de manière notable la crise permanente qui secoue le pays depuis un demi siècle. En 1955, les deux grands partis musulmans du Nord, la *Umma* et la NUP, écartant le *Démocratic Unionist Party (DUP)* pro-egyptien, s'étaient mis d'accord pour former un gouvernement de coalition au moment de l'indépendance. Parmi leurs buts communs, le refus de l'union avec l'Égypte<sup>8</sup> et l'isolation du Sud non musulman avec son projet d'union fédérale. Il résultera de ces deux négations une instabilité permanente et l'incertitude au cœur de la population.

Si les institutions qui sont adoptées visent à imposer une forme de modernisme, le centralisme islamique servira de base à l'hégémonie de Khartoum, le Sud, l'Est et l'Ouest rejetés dans la périphérie.

Le coup d'Etat militaire du 17 novembre 1958 orchestré par le général ABOUD met fin à la première expérience démocratique du pays et ouvre la voie à une alternance entre démocratie et dictature dont aucun ne réussira à ramener la paix dans le pays. Nous citerons de 1964 à 1969 le régime des partis, de 1969 à 1986, le régime issu du coup d'Etat militaire du général *NIMEYRI*, la troisième période démocratique de 1986 à 1989, et la période actuelle issue du coup d'Etat militaire du 30 juin 1989 du général *Omar El BECHIR*.<sup>9</sup>

Depuis cette date, ce dernier, qui a été élu à la tête de l'Etat en 1996 et réélu en 2000 mène une politique qui, sur la lignée de ses prédécesseurs, est de gagner du temps, masquant mal, malgré des réformes engagées, la nature islamique du régime.

---

<sup>8</sup> Le pays, sous domination Egyptienne pendant soixante ans, était un condominium anglo-égyptien instauré par la convention du 19 janvier 1899, qui déguise le statut colonial aussi bien de l'Égypte que du territoire qui deviendra le Soudan « *pays des noirs* » anglo-Egyptien. Le principe du condominium n'était pas accepté par l'Égypte, et le rejet des populations soudanaises s'est manifesté par des désordres et des révoltes. Lire Joseph TUBIANA, « Misère et terreur au Soudan : à l'origine des affrontements dans le Darfour », *Afrique Contemporaine*, n° 214, février 2005, p.208-209. Sur la colonisation égyptienne, PM HOLT, *The Mahdist State in the Sudan*, Oxford, 1958, et du même auteur, *A modern History of the Sudan*, Londres, 1963

<sup>9</sup> Pour un récapitulatif des régimes, lire Joseph TUBIANA, idem, p.215-221.

## *La persistance et le maintien d'une politique nationale d'arabisation*

L'administration britannique du pays semble avoir été une parenthèse et un léger frein à la nature islamique du Soudan<sup>10</sup>. En effet, la colonisation turco-égyptienne<sup>11</sup> a une importance fondamentale dans la création et le contenu du nationalisme soudanais. A leurs yeux, la diffusion de l'islam apparaît comme un phénomène naturel, inéluctable et retardé par la colonisation britannique. Avant comme après l'indépendance, les hommes politiques du Nord ne prennent pas en considération le contexte qui a précédé l'occupation britannique la façon dont arabisation et islamisation ont été conduites dans le Nord, l'histoire de l'esclavage et des autres antagonistes dans le Sud<sup>12</sup>.

Les missions chrétiennes ont développé une vision opposée à celle des nationalistes. Dans les années vingt elles se heurtent à l'administration britannique car elles désirent alors une évolution sociale qui faciliterait l'évangélisation, mais les cadres coloniaux entendent préserver les coutumes africaines. Ainsi, les habits occidentaux, les noms de baptêmes chrétiens et les mariages à l'église sont interdits.

Cette situation dure jusqu'en 1946, moment où le gouvernement colonial et les missions prennent conscience de l'inéluctabilité de l'indépendance, alors que le spectre de l'islamisation du Sud allait accompagner leur départ<sup>13</sup>. En 1949, les missions perdent une part de leur contrôle sur les écoles, leurs réactions étant différentes selon les cas. La *Church Missionary Society* confie dès le milieu des années cinquante, la direction de paroisses à des pasteurs soudanais, alors que les missionnaires catholiques demeurent en place jusqu'à leur expulsion en 1964. A cette époque, dans les représentations missionnaires, l'islamisation est perçue comme guerrière et prédatrice. De plus, le Sud-Soudan est perçu comme un verrou que l'Islam militant tente de faire sauter sans succès depuis le XVI<sup>e</sup> siècle pour pouvoir pénétrer en Afrique centrale australe par l'intérieur des terres.

Ainsi, le Nord majoritaire, qui a piloté l'indépendance du pays, reste maître du jeu politique dans lequel alliances et désunions, sur fond de révolte sociale au Sud notamment, persistent dans un but avoué de construire un « Soudan moderne ».

En ce qui concerne les manifestations du pouvoir islamique, celui du Général *NIMEYRI* supprima l'administration indigène par le *Peoples Local Government Act* en 1972, contribuant

---

<sup>10</sup> Pour cette période lire G.N. ANDERSON, « *Indirect Rule as an anti-Nationalist Strategy 1929-1929* », in Mahasin Abdelgadir Hag AL-SAFI (Sous la direction de) *The nationalist Movement in the Sudan*, Université de Khartoum, Khartoum, 1989, p.63-110.

<sup>11</sup> Qui ont conquis le Soudan en 1821 et fondé Khartoum en 1923.

<sup>12</sup> La *Mahdiyya*, révolte nationaliste anticolonialiste qui précéda de sept ans ( 1881-1898) la colonisation britannique scella la fin de l'occupation égyptienne. En effet, au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, deux directions se sont ouvertes aux armées islamiques égyptiennes : celle de l'ouest et celle du sud. La pénétration vers le sud, chez les sédentaires chrétiens, a été facilitée par le cours du Nil où le fleuve fournissait l'eau indispensable aux hommes et aux animaux. Les autorités du Caire ont ainsi encouragé les arabes nomades à progresser vers le Sud chrétien, soumettant les populations et s'attribuant leurs biens dans un contexte d'islamisation. Cette politique d'expansion permanente des nouveaux maîtres de l'Egypte visait à incorporer au territoire conquis d'autres territoires chrétiens non encore annexés dont la Nubie. L'objectif était toujours de convertir à l'islam ou à soumettre. En plus de la motivation religieuse, ce mouvement était encouragé par le gouvernement du Caire qui essayait de se débarrasser d'éléments musulmans turbulents en leur donnant à « manger » les paysans du Sud, forcement *Kuffar* « incroyants » même s'ils étaient chrétiens.

<sup>13</sup> Ceci explique pourquoi une majorité des sudistes soudanais étaient opposée à l'indépendance. Durant la période de décolonisation, le Nord du Soudan qui est le principal partenaire des négociations est partagé entre tenants de l'union avec l'Egypte et partisans de l'indépendance. Parmi ces derniers, les *Ansâr*, qui se regroupent dans le parti unioniste de l'*Umma* battu aux élections de 1953. Les Soudanais du Sud se révoltent ainsi en 1955 parce que les anglais ont été remplacés par des soudanais du nord à leurs yeux ignorants, étrangers à la région et ne parlant que l'arabe. Ces révoltés luttent pour un Sud autonome, fédéré avec le Nord et comptent sur le soutien les anglais et les Egyptiens. Ils ne seront pas entendus et le 27 août 1955 déposent les armes.

ainsi à leur affaiblissement, au Darfour en particulier, ces derniers étant par le passé assez puissants pour résoudre les conflits locaux par la concertation. Le caractère incontournable de leur aura ainsi que le retour d'un régime des partis en 1986 a conduit en 1989 par le *Native Administration Act* à leur redonner un certain nombre de pouvoirs<sup>14</sup>. La réforme de l'administration indigène constitue la manifestation la plus marquée de la redéfinition des rapports entre le pouvoir islamique central et la périphérie. Ce processus prend appui sur des données objectives (l'affaiblissement progressif des autorités traditionnelles), et constitue le moyen de mettre en œuvre la politique d'arabisation et surtout un instrument de légitimation du pouvoir central.

Ainsi, le dosage entre les ambitions personnelles, celles des élites, la volonté de faire renaître un nouveau Soudan, et surtout de perpétuer l'enracinement arabe du pays expliquent cette politique. Aussi, en mai 1973 une constitution permanente est promulguée, et aucun sudiste ne fait partie du gouvernement. Malgré tout, la paix et la stabilité était le corollaire de *NIMEYRI*<sup>15</sup>, et il a réussi à mettre fin à quinze années de guerre par les accords d'Addis Abeba de 1972 consacrant l'autonomie du Sud. Douze ans plus tard, sa décision de rétablir la division du Sud en trois provinces marque le début d'une nouvelle guerre qui prendra fin en 2005<sup>16</sup>.

La décision de 1983, dont les motivations sont multiples<sup>17</sup>, est l'expression d'un jeu politique marqué par les rapports de force et d'une politique non avouée de maintenir le contrôle du pouvoir central sur le pays, en particulier sur les ressources naturelles.

La main mise du pouvoir central, nonobstant la dictature, est aussi à imputer à la faiblesse des élites sudistes, conséquence de la politique coloniale britannique de maintien des coutumes traditionnelles et du respect de l'autonomie des provinces en particulier le sud, vecteurs du développement séparé<sup>18</sup>. La politique d'islamisation du pays est surtout à lier à la politique contestée du Mouvement Islamique du Soudan (MIS), soucieuse de promouvoir un islam moderne.

### *Le front National islamique : cheval de Troie de l'échec d'un islam moderne*

Le FNI qui a pris le pouvoir en 1989, par le biais de la *Révolution du Salut National* trente trois ans après l'indépendance marque encore une fois la difficulté du Soudan à faire face à la crise multidimensionnelle qui secoue le pays. Ce mouvement jouit en effet du respect et de l'admiration des autres mouvements dans le monde arabo-musulman, sans doute parce qu'il

---

<sup>14</sup> Les pouvoirs des autorités traditionnelles seront remis en avant par le régime de *Omar Al-BACHIR* dans son projet de réforme de la révolution du Salut National, dont la manifestation fut en janvier 1995 la conférence Nationale de l'administration indigène (*Native System Conference*). Lire Marc LAVEGNE, « Le nouveau système politique soudanais ou la démocratie en trompe l'œil », *Politique Africaine*, n° 66, juin 1997, p.23-38

<sup>15</sup> Un mois après le coup d'Etat du 25 mai 1969 qui l'a porté au pouvoir, il déclara qu'il allait chercher une solution pacifique aux problèmes du pays.

<sup>16</sup> Lire par exemple *Mansour KHALID, Nimeyri and the revolution of Dis-May*, Routledge and Kegan Paul, Londres, 1985.

<sup>17</sup> La découverte du Pétrole par la compagnie pétrolière américaine Chevron peut expliquer cette réorganisation administrative qui déclencha le début de la seconde grande guerre entre le pouvoir central et le M/APLS de John GARANG. A l'heure actuelle, le pays, qui a effectué ses premières livraisons de pétrole le 30 août 1999, produit près de 500000 Barils de pétrole par jour. *J.A/ L'intelligent* hors série n° 8, L'état de l'Afrique 2005, rubrique pays au crible, p.227.

<sup>18</sup> C'est 1949 qu'un Sud-Soudanais est admis pour la première fois à l'université de Khartoum, A JADEN, scolarisé au niveau secondaire en Ouganda, et qui participera treize ans plus tard à la direction de la rébellion. Le plus haut poste à la même époque occupé par un sud-soudanais dans l'administration est sous commissaire (*sous-ma'mur*). La constitution de l'appareil d'Etat quelques années avant l'indépendance, illustre cette inégalité. En effet, sur plus de 800 postes, moins d'une dizaine sont occupés par les gens du Sud.

est arrivé au pouvoir après une activité politique ininterrompue au Soudan et à l'étranger<sup>19</sup>. Les principaux dirigeants *Omar Al BACHIR* et *Hassan El TOURABI* qui est issu des frères musulmans<sup>20</sup>, ont pour but de sortir le pays de la crise à travers trois piliers : l'adoption de la *Chari'a*, le système fédéral et notamment la démocratie populaire participative et de faire du Soudan islamique une puissance dans le monde arabe<sup>21</sup>. Cette révolution a coïncidé avec la première guerre du golfe et s'est heurtée à la présence américaine dans la région<sup>22</sup>.

C'est sur le plan national que les premières failles de ce système politique vont apparaître. En effet, la politique d'unification du pays par le haut procède ainsi de cette légitimation qui se veut populaire et crée des tensions au sein de la majorité et au sein des partis. Deux événements en sont l'illustration. Tout d'abord, la mise à l'écart en 2000 du numéro deux du Régime, *Hassan El TOURABI*, la tête pensante et président de l'Assemblée nationale. La nouvelle équipe de Khartoum avait une vision claire de la politique d'extension de l'islam qu'elle comptait mener. De ce fait, les alliés du moment étaient destinés à devenir les futurs adversaires. Le FNI avait plusieurs visages : celui du cultivé *Hassan El TOURABI*, celui des affairistes comme *Khalid OSMAN el MOUDAWI* et *Abdel Rahim HAMDI*, l'homme de la Banque Fayzal, mais aussi celui des durs de la révolution islamique comme l'actuel vice président de la République (alors ministre des affaires étrangères) *Ali Osman TAHA*, et son adjoint *Ghazi Salah El Din ATTABANI*. Mais le Soudan était trop pauvre pour servir de base à un islamisme à vocation universaliste correspondant à leur vision.

Le deuxième événement est l'offensive politico-militaire de la coalition anti-islamiste de l'opposition qui regroupe les partis traditionnels et le M/APLS de John GARANG, sous le vocable Alliance Nationale Démocratique (AND)<sup>23</sup>, dont l'action et les alliances régionales ont mis à mal le régime en 1997<sup>24</sup>.

---

<sup>19</sup> Le Mouvement Islamique Soudanais (MIS), devenu le FNI au pouvoir en 1989, a connu des phases successives d'expansion et de repli. La formation du Mouvement (1949-1955) dans les milieux étudiants avec une composante populaire réduite et influencée par les frères musulmans en Egypte, les années 1956-1959, dites périodes du premier avènement, ont vu le début du mouvement dans un front sur un programme commun avec la création en décembre 1955 du Front Commun pour la Constitution (Islamique). De 1959 à 1964 (premier régime militaire) se fut la période de latence, de 1964 à 1969 (deuxième régime multipartiste) se fut la période d'émergence, de 1969 à 1977 ce fut la période de la lutte et de la croissance islamique, du coup d'Etat de *NIMEYRI* jusqu'à leur alliance avec lui, enfin la poussée jusqu'au coup d'Etat de juin 1989. Lire *Hayder Ibrahim ALI*, « Le front National Islamique », *Politique africaine* n° 66, op.cit., p.13-22., ainsi que *H.EL TOURABI*, « *Al Haraka al islamiyya fi assudan : attatouar al kasb al manhay* (Le mouvement islamique au Soudan : Evolutions, méthodes et acquis) », *Dar Al Fugan*, Casablanca, 1992, p.24-36.

<sup>20</sup> Les frères musulmans sont la première organisation islamique moderne, fondée en 1928 par l'Egyptien *Hassan El BANNA*. *H. El TOURABI* sera écarté du pouvoir suite à un conflit avec le chef de l'Etat et se rangera dans l'opposition.

<sup>21</sup> La direction du FNI soudanais était composée d'internationalistes convaincus, ce qui est loin d'être le cas des autres régimes islamiques. Lire *Alain GRESH*, « Les militaires soudanais en quête de légitimité », *Le Monde diplomatique*, octobre 1989, et *Jean GUEYRAS*, « Le pouvoir Islamique se consolide », *Le Monde diplomatique*, juillet 1994.

<sup>22</sup> Lire *Roland MARCHAL* et *Oussama OSMAN*, « Les ambitions internationales du Soudan islamique », *Politique africaine*, n° 66, juin 1997, p.74-87.

<sup>23</sup> Composée de neuf organisations : le M/APLS de John GARANG, représenté au Nord par la *New Sudan Brigade*, les deux grands partis musulmans traditionnels rivaux, l'*Umma* de *Sadeq El MAHDI* (ancien premier ministre, rentré d'exil en 2000), et les démocrates Unionistes de *M.Osman El MIRGHANI*, ensuite les Forces démocratiques soudanaises, le commandement légitime de l'armée soudanaise, les forces alliées soudanaises du général de brigade *Abdelazziz KHALID*, l'Alliance fédérale démocratique (faction de la région du Darfour dirigée par le Dr *Cherif HERIR*) et le Congrès Beja.

<sup>24</sup> Lire *Gérard PRUNIER*, « Le Soudan au centre d'une guerre régionale », *Le Monde diplomatique*, février 1997, p.8-9, et *Jean-Louis PENINO*, « Grandes manœuvres autour du Soudan », *Le Monde diplomatique*, septembre 1997, p.8.

Cette fissure inédite au sein du pouvoir islamique atteste de l'impopularité de la politique du pouvoir en place, et de la présence d'arabes au sein de l'AND. Le M/APLS a en effet toujours bénéficié du soutien d'une fraction des populations arabes du nord<sup>25</sup>.

Il faut néanmoins se garder d'une lecture simpliste de ce chambardement politique. L'AND est une opposition multidimensionnelle et une alliance circonstancielle dont le seul socle est la lutte contre le FNI. L'AND a pris appui sur des pays voisins comme l'Erythrée, l'Éthiopie et l'Ouganda, confrontés aux groupes rebelles et dont les ambitions géostratégiques ne correspondaient pas avec la présence d'un régime islamique à Khartoum. Cette alliance mouvante est des lors révélatrice d'une guerre qui n'est pas seulement la conséquence de la fracture entre le nord musulman et le sud chrétien et animiste, mais une guerre contre le régime central. Cette mutation soulignait l'ébranlement de la politique d'expansion régionale de l'islam moderne soudanais, dont le verrou au Sud était l'Ouganda. Les alliances nationales et régionales contre ce régime ont ainsi marqué les limites des ambitions internationales du FNI, en particulier l'extension du mouvement fondamentaliste musulman dans les pays de la région<sup>26</sup>.

De même, il est difficile de faire une interprétation scientifique et de mettre en exergue la politique du FNI. La présence des factions au sein de ce mouvement illustre le caractère ambiguë de toute politique révolutionnaire. La référence au passé islamique du Soudan, qui a connu la colonisation turco-égyptienne reste présente dans les esprits des soudanais, en particulier les Sudistes que l'on dit « *africains* » animistes et chrétiens. La mise en orbite de l'islam moderne<sup>27</sup> aussi louable soit-il, s'est ainsi heurté à la suspicion du passé, et surtout aux populations du Sud, dont la perception négative du pouvoir islamique s'est conjuguée à sa difficulté d'instaurer un régime fédéral consensuel.

### *L'impossible régime fédéral soudanais*

Deux données objectives militent en faveur d'un régime fédéral au Soudan : sa superficie (2,5 millions de km<sup>2</sup>, cinq fois la France) qui en fait le plus grand pays d'Afrique et du monde arabe, et sa diversité de sa population relativement dispersée et sa diversité ethnique à l'image du Nigeria<sup>28</sup>. Fédéralisme et gouvernement local sont présents dans les débats sur l'organisation politico-administrative du pays depuis l'indépendance pour répondre aux contraintes tels que la taille du pays, le manque de cadres, ou le contrôle d'une population variée, et la satisfaction de demandes d'autonomie régionale ou locale.

Les gouvernements qui se sont succédés à Khartoum n'ont que très rarement réussi à trouver une formule cohérente et globale qui sied à l'ensemble du pays, parce qu'ils sont heurtés à sa diversité culturelle et sociale<sup>29</sup>. Plusieurs facteurs tels que la guerre civile,

---

<sup>25</sup> Il faut se souvenir que la guerre qui a débuté en novembre 1983 par l'attaque du chantier du canal de *Jonglei* est partie d'une mutinerie des garnisons de *Bor* et de *Pibor* dans le haut Nil, province frontalière de la région Sud.

<sup>26</sup> Dans un contexte de marginalisation au sein de la communauté internationale, puisque le pays a été sous le coup de sanctions limitées de 1996 à 2001, date de la résolution n° 1372 du Conseil de Sécurité du 27 septembre en faveur de leur levée.

<sup>27</sup> La montée en puissance du secteur privé islamique, par une collusion avec l'État, a soulevé diverses questions dont celui de l'islamisation de la vie sociale et économique. Lire *Einas HAMED*, « Banques islamiques et sociétés islamiques d'investissement », *Politique africaine*, n° 66, op.cit., p.39-48.

<sup>28</sup> Lire Marc Antoine PEROUSE DE MONTCLOS, « Le fédéralisme au secours de l'Afrique ? Du Nigeria au Soudan, des expériences contrastées », *Afrique contemporaine* n° 208, hiver 2003, p.101-114.

<sup>29</sup> Rappelons que le pays est une mosaïque de cinq cents peuples parlant une centaine de langues et constitué de 57 groupes ethniques différents, selon le comptage officiel du mensuel *Sudanow*, juillet 1991.

l'inégalité économique des provinces, doublée de la méfiance des administrés à l'égard des cadres de l'Etat ont rendu cette entreprise difficile.

La question de l'administration du pays reposait sur le contenu de ces différentes formes de décentralisation. Devait-il s'agir de déconcentration, c'est à dire délégation de pouvoir à certains agents de l'Etat hors de la capitale ou bien de dévolution, c'est à dire d'un transfert légal de pouvoir à des autorités régionales ou locales instituées de façon formelle pour se charger de fonction spécifiques ou subsidiaires ? La chape de plomb des conditions de la décolonisation et l'instabilité politique ont pour sûr freiné toute démarche nationale<sup>30</sup>.

C'est la province du Sud, sous le régime du Général NIMEYRI qui est la première à avoir bénéficié d'une autonomie obtenue au forceps, suite à l'accord d'Addis Abeba de 1972 mettant fin à la guerre, la capitale du pays restant le centre de décision, suivant le principe du centralisme démocratique<sup>31</sup>. Cette année a marqué le point de départ de l'expérience de l'autonomie régionale du pays, par la loi sur l'autonomie régionale des provinces du Sud de 1972. Un exemple est la région du *Kordofan*, (centre) qui dans la foulée de cette loi, qui a bénéficié de la dévolution du pouvoir<sup>32</sup>.

La reprise de la guerre en 1983 par les Soudanais du Sud à la suite de la redivision de leur province en trois régions, et à la découverte du pétrole, est l'expression de la difficulté de soumettre un projet aux dures réalités politiques sociales et surtout idéologiques, et dans le cas d'espèce, a été comme une atteinte aux droits économiques du Sud. Elle illustre aussi la profondeur et le caractère figé de la fracture entre le gouvernement et la population du Sud. La fin de la période de paix de Onze ans illustre ainsi encore la fracture communautaire, et la perception du Sud de l'action de Khartoum comme des prétentions colonisatrices et prédatrices. La multiplication des provinces dans les régions a été le propre des régimes militaires, et interprété par les sudistes comme une volonté de réduire l'unité de leur région. L'unité est en effet leur maître mot, et ces derniers l'ont perçu comme une force face à la domination de Khartoum.

Cette instabilité politique récurrente et l'échec des projets régionalistes ont conduit le FNI à prendre le pouvoir sans effusion de sang le 30 juin 1989 et à réactiver le projet fédéraliste qui se veut consensuel global et cohérent<sup>33</sup>. Ce régime a fait du règlement de la question du Sud l'objet de sa prise de pouvoir. Le projet fédéral du président AL-BACHIR se veut l'expression du désengagement de l'Etat bien que les organes du gouvernement soient nommés par le pouvoir et pas élus par le peuple<sup>34</sup>. L'objectif affiché est une meilleure répartition du pouvoir et des richesses, d'impulser le développement et de résoudre la question des rapports entre la religion et l'Etat. De ce fait, le nouveau système politique qui repose sur trois piliers, la *chari'a* au Nord, la démocratie populaire participative et le

<sup>30</sup> Voir Al Agab Ahmed Al TERAIFI, « *Regionalisation in the Sudan. Characteristics, Problems and Prospects* », in Peter WOODWARD, (sous la direction de), *Sudan After Nimeiri*, Routledge, Londres, 1991, p.92-118.

<sup>31</sup> Sous le régime de Nimeyri le Soudan est passé de neuf provinces en 1960 à vingt et un en 1971. Lire Mohamed Omer BESHIR, *The Southern Sudan : From Conflict to Peace*, C.Hurst and Co, Londres, 1992.

<sup>32</sup> Lire Kamal Osman SALIH, « *The Kordofan Region of the Sudan, 1980-1985. A case Study of the Problems of Regionalism*, Université de Khartoum, DSRC, n°35, 1989.

<sup>33</sup> La conférence du dialogue national sur la paix avait recommandé dès octobre 1989 (réunie dans la foulée du coup d'Etat pour manifester l'ouverture politique du nouveau régime), le fédéralisme comme meilleur système de gouvernement pour le pays.

<sup>34</sup> C'est la *Compréhensive National Strategy 1992-2002* qui est le document de référence du régime. Dans une première étape, était prévue la mise en place des différents rouages du système. Au niveau fédéral, l'Assemblée nationale transitoire composée de 300 membres nommés, et l'exécutif : président de la république, et ministères de souveraineté (Défense, Sécurité, politique étrangère, ministère de la justice, ministères économiques et de services publics). Au niveau fédéré, trois niveaux la *wilaya* (ex région devenue fédéré), la province avec un gouverneur et un conseil fédéral, le niveau local qui représente la participation populaire au pouvoir, et représentant la base du gouvernement local. La seconde étape devait renforcer les structures et les ressources matérielles humaines.



système fédéral, présente de prime abord toutes les garanties de la volonté d'organisation administrative respectueuse de la diversité du pays.

La réalisation du projet fédéraliste, initiée par le décret constitutionnel du 4 février 1991 à travers la division du territoire national<sup>35</sup>, illustre la volonté du gouvernement central de doter le pays d'une structure adéquate. A bien y voir, les réalisations sont novatrices : division du pays en 26 Etats, le Darfour en trois et le Sud en neuf<sup>36</sup>, la dotation de chaque Etat d'un budget et d'une personnalité propre, l'engagement de l'Etat central à reverser 20% de ses ressources pour assurer le fonctionnement de la décentralisation, et le retour de l'administration indigène<sup>37</sup>. Néanmoins, malgré le désengagement de l'Etat, celui-ci ne peut pas abandonner totalement son rôle de péréquateur des ressources et des niveaux de vie au sein de l'espace national. Fort justement, cette donnée est non négligeable puisque le Sud est une région riche en pétrole. Il se pose dès lors le débat entre fédéralisme politique et économique.

Une fois de plus, la nature des réformes ainsi que la méfiance structurelle des populations et des hommes politiques du pays a donné cours à un énoncé des faiblesses de la réforme<sup>38</sup>. Aucun système n'est parfait et ne peut recevoir l'assentiment général de la population. Dans le cas d'espèce, la conjugaison des difficultés de la mise en œuvre du projet fédéral d'une manière générale, et de la nature du système politique dictatorial ont terni la portée de l'action du gouvernement.

Cette action s'est heurtée à la rigidité du pays, en particulier les sudistes, dans un contexte de guerre civile<sup>39</sup>. Ces derniers ont vu dans le fédéralisme un danger pour la démocratie, dans la mesure où il opposerait des valeurs locales et régionales à des valeurs universelles<sup>40</sup>. La position des sudistes est de ce fait ambiguë, puisque le propre de chaque Etat est la reconnaissance et l'application de ses différences culturelles et religieuses.

Il est possible d'arguer du fait que le retrait du rôle d'arbitre de l'Etat peut bien sûr créer le démembrement du pays et accroître les disparités régionales. C'est la raison pour laquelle la péréquation financière de l'Etat est d'une importance capitale. Dans un Etat fédéré, l'Etat fédéral reste le garant de la stabilité et de l'unité économique du pays. Dès lors, la question de la nature de l'Etat à même d'impulser la réforme se pose : Qui du régime dictatorial ou des partis est le mieux adapté pour mettre en place un tel système ? Dans le cas spécifique soudanais, les provinces les plus riches économiquement ont fait l'objet de division ayant pour base cette particularité<sup>41</sup>.

Tout compte fait, la continuation de la guerre entre le gouvernement central et le M/APLS sudiste au moment de la mise en place du projet fédéral atteste non seulement des imperfections inévitables de l'instauration du fédéralisme mais aussi de la lutte pour les ressources, puisque le sud est une région appauvrie par la guerre.

---

<sup>35</sup> Qui annule la loi sur l'autonomie régionale des provinces du Sud de 1972, la loi sur le gouvernement régional de 1980, la loi sur la capitale nationale de 1983 et la division du pays en neuf Etats fédérés, qui reprennent les contours des anciennes provinces.

<sup>36</sup> *The Presidency-Federal Government Bureau : Section C « The Tenth Constitutional Decree, 1994, Amendment to the 4<sup>th</sup> Constitutional Decree, Establishment of Federal Rule, 1991, », 1994.*

<sup>37</sup> Lire Marc LAVERGNE, op.cit.

<sup>38</sup> A la mi novembre 1994, s'est tenu à l'université de Khartoum un symposium sur le fédéralisme organisé avec l'aide de la fondation Friedrich-Ebert.

<sup>39</sup> Le contexte de guerre doublée de la dictature militaire ont été un obstacle à la portée de cette réforme administrative.

<sup>40</sup> Il nous est permis de penser que c'est une critique de l'objectif central du fédéralisme, qui est d'appliquer la *chari'a* dans les régions musulmanes.

<sup>41</sup> Même les Etats les moins peuplés ont fait l'objet d'une redivision alors qu'à l'origine elle avait un fondement démographique. Le cas du *Bahr El Gazal* (divisé en deux Etats, nord et occidental) au riche potentiel agricole l'atteste.

Ce sont particulièrement les concessions accordées au Sud à partir de 2002, qui ont servi de point de départ au soulèvement des insurgés du Darfour en février 2003 et de la catastrophe humanitaire qui y règne, faisant de cette région une zone de non droit.

## 2) Ni guerre ni paix au Darfour<sup>42</sup>

La crise actuelle qui secoue cette province Ouest du pays est, dans le prolongement du Sud du pays, l'expression de sa profonde diversité culturelle et surtout de la fracture entre la région de Khartoum et les provinces.<sup>43</sup>

Le cas du Darfour est loin du prisme simpliste d'une guerre entre les noirs et les arabes dans le sens où ses racines sont surtout l'aspiration au bonheur et à la prospérité économique. Le conflit nord-sud particulièrement dévastateur<sup>44</sup> et son évolution positive ont occulté les conflits identitaires qui s'y déroulaient. A la différence néanmoins du Sud, le Darfour, majoritairement peuplé de musulmans, a été le point de passage de la rencontre entre les arabes nomades éleveurs et les non arabes, c'est à dire les noirs, «Africains» ou *Zourga*<sup>45</sup> sédentaires et agriculteurs. Cela s'est traduit par des mariages intergroupes et des assimilations réciproques au delà des discours ethniques et claniques. De plus, un mécanisme traditionnel entre tribus, la présence des chefs traditionnels puissants en l'occurrence, permettait par la concertation de résoudre les conflits<sup>46</sup>.

Cette crise, qui peut s'analyser comme l'onde de choc du processus de paix entre l'Etat soudanais et le SPLA<sup>47</sup>, met en exergue des interconnexions politiques et économiques, une divergence d'intérêts pas toujours identifiables, la tentative de restauration de l'Etat central, la crédibilité du pays sur le plan international, et le problème crucial sur les droits de l'homme. Enfin elle constitue l'expression de la faillite de l'Etat post colonial soudanais.

Ceci se traduit par l'origine opaque de cette crise, le conflit d'intérêt entre la communauté internationale et le gouvernement central soudanais sur l'autel des droits de l'homme et de la situation humanitaire, et enfin les interrogations sur les déplacements de population.

---

<sup>42</sup> Cette région, alias Dar fur, Dar four, le «pays des for», est limitrophe du Tchad, s'étend schématiquement entre les 12° et 16° nord, allant de la frontière internationale à l'Ouest jusqu'au 27° Est et actuellement subdivisée en trois régions administratives (Nord, Sud, et ouest). Avant d'être annexé en 1916 par les britanniques à leur empire soudanais, le Darfour formait depuis le 16<sup>ème</sup> siècle une seule unité politico-administrative, un sultanat dont le dernier sultan était *Ali DINAR* (1898-1916).

<sup>43</sup> Si la révolte sudiste était conditionnée par la différence culturelle et l'oppression des «blancs arabes», celle du Darfour (Ouest du pays) a des racines multidimensionnelles qui s'imbriquent les unes les autres.

<sup>44</sup> Le Sud-Soudan à cause de la guerre est l'un des endroits les plus misérables de la terre. La moitié de la population a fui les bombardements et les zones de conflit où sont installées les milices tribales progouvernementales.

<sup>45</sup> Composés principalement de four, de *Masalit, tonjour, Tama, Berti, Bergid* pour ne citer que ceux là. La dénomination contestable d'Africains désigne les noirs chrétiens et animistes. Historiquement, les tribus arabes sont présents au Darfour depuis plusieurs siècles et peuvent se considérer comme africains. Cela dénote des racines musulmanes du pays et surtout de la colonisation Egyptienne qui est venue par le nord.

<sup>46</sup> Lire particulièrement, *Harir SHARIF*, « Arab belt versus African Belt », in *Ethno-political Conflict in Dar Fur and the regional Cultural Factors : Short-cuts to Decay, The Case of the Sudan*, (Sous la direction de *Harir SHARIF* et Terje TVEDT) Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala, 1994, p.144-185.

<sup>47</sup> Lire par exemple Roland MARCHAL, « Le conflit au Darfour, le point aveugle des négociations Nord-Sud au Soudan », *Politique africaine*, n°95, octobre 2004, p.125-146.

### *Une crise aux causes et origines opaques*

Les interconnexions ethniques de cette région rendent difficiles la perception des motivations des insurgés. Une tentative d'explication peut reposer sur plusieurs facteurs qui s'imbriquent les uns les autres<sup>48</sup>. Si le mois de février 2003 est celui du déclenchement de la guerre avec les troupes gouvernementales<sup>49</sup>, elle résulte d'un long processus qui prend racine au début des années quatre-vingts.

Entre 1979 et 1985 la sécheresse a été particulièrement forte au Darfour et a entraîné une mutation de la transhumance des éleveurs. Les populations du Darfour Nord et du Darfour Ouest ont dû descendre vers le sud jusqu'au sud est du Tchad et en République Centrafricaine<sup>50</sup>. Le centre de la région, celle des *four* proprement dite, la plus riche, et épargnée par la sécheresse, est devenue le lieu de convoitise des arabes. Cette sédentarisation des arabes nomades a ainsi aggravé les conflits traditionnels entre des populations ayant des modes de vie différents –agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades–, certains éleveurs devenant agriculteurs<sup>51</sup>. Cette catastrophe écologique a en conséquence limité l'ampleur des migrations autour d'un point situé dans le centre de la province. Des conflits sporadiques ont bien sûr eu lieu, en particulier au milieu des années quatre-vingt dix, entre les milices arabes « *janjawids* » et les non arabes agriculteurs<sup>52</sup>.

L'action du gouvernement, dans un souci de lutter contre cette sécheresse, a aussi contribué à exacerber les tensions puisque les puits d'eau ont créé de nouvelles zones de tension entre les différentes communautés. Par ailleurs, les projets de développement de l'agriculture ont fait diminuer les voies de transhumance et les pâturages, transformant les rapports entre les différents groupes en un conflit pour la terre. Selon les non arabes, la terre est la première cause du conflit et évoquent la volonté des arabes de la leur déposséder<sup>53</sup>. La conjugaison de ces éléments a entraîné l'accroissement de la population, synonyme de lutte pour la terre.

Autre élément à mettre en exergue dans cette interaction de facteurs, l'absence de l'Etat, englué dans le conflit avec le Sud. De plus, affaibli par un endettement excessif couplé des services des dettes, l'Etat s'est vu imposer en 1996 un embargo par les Etats-Unis

<sup>48</sup> Voir Jérôme TUBIANA, « Le Darfour, une crise identitaire ? », *Afrique contemporaine* n° 215, op.cit., p.186-191.

<sup>49</sup> Des contacts entre le régime central et un des deux mouvements concluaient à la nécessité du dialogue et au refus d'une résolution militaire de la crise. A l'appui de leurs revendications, la prise de contrôle en avril 2003 pendant quelques heures de l'aéroport d'*El-Fasher* ou d'importantes quantités de matériel militaire furent détruites ou volées, puis un mois plus tard, celle de la deuxième ville *Mellit*, ont démontré que ces mouvements constituaient une menace bien plus sérieuse que ne l'avait estimé Khartoum. Pour plus de détails sur les attaques des opposants armés contre les symboles de l'Etat central, lire le communiqué de presse de l'Ambassade du Soudan à Paris, en date de février 2004 sur le site <http://www.ambassade-du-soudan.org>, consulté le 16/12/05.

<sup>50</sup> Pour une liste des sécheresses ayant affecté cette zone, lire A.DE WAAL, *Famine that Kills, Dardur, Sudan, 1984-1985*, Clarendon Press, Oxford, 1989. Lire aussi le bulletin d'information de l'ambassade du Soudan à Paris, « Le conflit du Darfour : des origines aux tentatives de paix », sur le site <http://www.ambassade-du-soudan.org>

<sup>51</sup> Selon l'ONG soudanaise *Al-Massar*, le nombre de nomades est passé de 259887 en 1993 à 575268 en 2002. Sur le pastoralisme et ses problèmes au Darfour, voir *Al-Massar, Pastoralist Baseline Survey, Greater Darfur 2003*, Khartoum, 2003, Miméo. Le site <http://www.darfurinfo.org> fournit également une série de rapports d'ONG et de littérature sur la région, son agriculture et le pastoralisme.

<sup>52</sup> Cavaliers. Les non arabes du Darfour désignent souvent tout arabe de *janjawid*, alors que ces derniers préfèrent s'appeler « *Fursan* », cavaliers, *Mudjahidin* ou *Peshmarga*. La transcription de cet terme varie selon les langues. On peut ainsi lire *janjaouites* (français), *janjaweed* (Anglais). *Janjawids* sera utilisé ici.

<sup>53</sup> Deux conceptions s'opposent des lors : Les non arabes préconisent le maintien et la réaffirmation de la tradition et du droit coutumier ces derniers mettant en avant des documents remontant à l'époque du sultanat ou de la période coloniale. Les arabes refusent ce système traditionnel et préconisent un droit moderne, s'appuyant sur l'illégalité du système traditionnel. Les arabes en effet n'ont pas de *dar* (terre) mais disposent seulement de *Damrat*, centres qui sont à l'intérieur des *Dar*, parfois occupés par des non arabes.

d'Amérique. En conséquence, il ne pouvait plus protéger ses frontières, pour empêcher la propagation d'armes dans la région en provenance des zones de conflit, notamment le Tchad. Force est de constater que cette absence de l'Etat aurait pu être palliée par l'administration indigène, qui malheureusement, a subi l'érosion du temps, doublée des impacts négatifs des décisions des autorités de Khartoum.<sup>54</sup>

Cette interconnexion socio-économique et culturelle rend caduque la vision d'une guerre entre arabes et noirs. Elle est l'expression d'une volonté de survie et celle de répondre à la modification et à la mutation de l'environnement écologique de la région. Cet aspect des choses rend compréhensible ou explique les racines des mouvements insurgés du Darfour, et les mouvements idéologiques présents dans la région entrent dans cette optique.

La région a connu différents mouvements idéologiques qui portaient les germes de la radicalisation actuelle. Le premier de ces mouvements est *At-Tajamu ul-arabiya*, «l'alliance arabe», qui pour faire contre poids à un mouvement politique non arabe *four* le *Darfur Development Front* prônait en 1986 l'unité des groupes arabes du Darfour et luttait pour un gouvernement local arabe. Ce mouvement est à l'origine de l'instrumentalisation des milices *janjawids*, qui attaquèrent les *four* à la fin des années quatre-vingt dix<sup>55</sup>. En effet, les mouvements rebelles sont tenus par des non arabes, ce qui peut expliquer ce mouvement. Ces facteurs expriment la nature ambivalente et complexe des racines de la rébellion darfourienne.

Si les origines de cette crise sont multiples et interconnectantes la pluralité des mouvements rebelles rendent encore moins perceptible leur revendication. En 2003, pour la première fois, la responsabilité d'incidents armés était revendiquée par deux organisations politiques. Le front de libération du Darfour qui adopta l'appellation actuelle de Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS)<sup>56</sup> composé de *Zaghawa* (Tribus vivant des deux cotés de la frontière tchado-soudanaise) et de *four*, et le mouvement pour l'égalité et la justice (MEJ)<sup>57</sup>, composé de différentes ethnies non arabes du Darfour<sup>58</sup>.

La différence entre ces deux mouvements accroît encore plus le caractère opaque de leurs aspirations à lutter contre la marginalisation qui est la leur. L'ALS est avant tout un mouvement de combattants dont les dirigeants affichent des positions radicales et ne pensent qu'à faire tomber Khartoum.<sup>59</sup> Le MEJ est en ordre d'importance le deuxième mouvement de rébellion du Darfour.<sup>60</sup> Le fondement en mars 2004, suite à la scission avec le MEJ du Mouvement national pour la réforme et le développement (MNRD) de *Jibril Abdelkarim BAHRI* atteste encore une fois de l'opacité de la complexité de la crise du Darfour et de l'absence d'une union des contestataires. Néanmoins, il ressort que le lien entre ces

<sup>54</sup> Supprimée par *NIMEYRI* en 1969, elle a été remise sur pied par le régime actuel.

<sup>55</sup> En réalité, le gouvernement a armé les *janjawids* en 1985 pour empêcher les soldats de l'APLS de pénétrer au Darfour.

<sup>56</sup> Dirigé par *Abdelwahid Mohamed NUR* qui est *four*.

<sup>57</sup> Dirigé par le docteur *Khalil Ibrahim Mohamed*.

<sup>58</sup> *Zaghawa Kobe, Meidob, Masalit*

<sup>59</sup> En 1990, les *Zaghawa* avaient aidé *Idriss DEBY* (Le président tchadien) à prendre le pouvoir au Tchad, à partir d'une offensive lancée à partir du territoire soudanais. En effet, les troupes de *Hissène HABRE*, prédécesseur (1982-1990) de *I. DEBY* avaient multiplié les attaques en territoire soudanais, détruisant camps et villages, pillant sans distinction réfugiés tchadiens et autochtones. En effet, sous forme de migrations forcées dues à l'insécurité au Tchad (guerre avec la Libye) et à la sécheresse des années 1983-1985, puis grâce au renversement du Maréchal *NIMEYRI* et à l'accession au pouvoir de *Sadeq El-MAHDI*, des groupes tchadiens venaient s'installer au Darfour. Sur la présence militaire tchadienne au Darfour, lire *R. BUYJTENHUIJS*, *Le froinat et les guerres civiles au Tchad (1977-1984)*, Karthala, Paris, 1987. Sur les différentes factions des *Zaghawa*, le site <http://www.tchad-info.net>, peut servir de référence. Enfin *Roland MARCHAL*, *Politique africaine* n° 95, op.cit., p.130-136.

<sup>60</sup> Est beaucoup moins présent que l'A/MLS, combat moins, et de ce fait apparaît avoir une assise politique plus marquée.

mouvements est une critique de l'attitude historique de l'Etat central vis-à-vis de leur région.

Le caractère atypique de cette crise a fait réapparaître le propre d'une sale guerre, puisque ce sont surtout les populations civiles qui sont la cible des milices *janjawids*. En effet, de villages entiers de tribus non arabes sont pillés, brûlés, les cultures détruites par ces *janjawids*, qui constituent un acteur de poids dans ce conflit, font renaître la dichotomie arabes-non arabes. La présence des *janjawids* atteste de la puissance, dans toute guerre des milices et du soupçon de leur accointance avec le pouvoir<sup>61</sup>. Nouvelle source de confusion, ces cavaliers sans foi ni loi sont parfois intégrés à des forces officielles : armée, paramilitaires des *Popular Defense forces*, police<sup>62</sup>.

Force est néanmoins de constater qu'une corrélation est à faire entre l'irruption du mouvement et le protocole de *Machakos* (Kenya) signé le 20 juillet 2002 entre le gouvernement et le M/APLS

### *La doctrine de Machakos*

En 2002, le processus de paix entre le gouvernement central et le Sud avait réalisé sous l'égide de l'IGAD (L'autorité intergouvernementale pour le Développement) des progrès significatifs. Les dispositions de cet accord transitoire, le premier depuis 1983, qui a posé les bases solides et concrètes de la fin du conflit illustrent la volonté des deux parties de mettre fin à une guerre sans issue<sup>63</sup>. Des accords spécifiques sur des sujets tels que les principes de la gouvernance, le processus de transition, la structure du gouvernement ainsi que le droit à l'autodétermination pour le peuple du Sud-Soudan, l'Etat et la religion, attestent de sa force. Mieux encore, l'accord consolidait les bases de pourparlers sur des questions en suspens tels que le partage du pouvoir et des richesses, les droits de l'homme et un cessez-le-feu.

Ainsi, le protocole de *Machakos*, de par ses principes et dispositions, posait les bases d'un nouveau régionalisme soudanais respectueux des aspirations des populations, en particulier celles de bénéficier et de partager les richesses du pays<sup>64</sup>.

De ce fait, ce protocole, au vu des événements au Darfour, constitue la base légale et le fondement des revendications des insurgés en ce qui concerne leur province. Si les conditions objectives et naturelles du drame darfourien étaient en place, la coïncidence entre le soulèvement et les pourparlers en cours entre le gouvernement central et les rebelles du Sud atteste de l'impact de ce protocole.<sup>65</sup> Ce dernier, tête de pont de l'impératif de

<sup>61</sup> Le cas ivoirien l'atteste au plus haut point. Lire à cet effet Pierre-Paul DIKA, « Cote d'Ivoire : scénarios pour une paix durable », *Les Cahiers de l'Institut de Documentation et de recherche sur la Paix*, Ivry-Sur-seine, Novembre 2005.

<sup>62</sup> La création des *Popular Defense Forces* en 1989, visait selon Mohamed SALIH et HARIR, visait à placer les milices sous le contrôle de l'armée. Harir SHARIF, op.cit.,

<sup>63</sup> Le bilan désastreux de deux millions de morts, la pression de la communauté internationale et la nécessité de remettre l'économie sur pied ont pour sûr concouru à ce protocole. De plus, le pétrole exploité depuis 1999 (grâce à un accord entre la compagnie nationale des pétroles chinois la compagnie malaisienne Petronas et la compagnie canadienne Talisman), fait partie des richesses que l'on peut soumettre à partage.

<sup>64</sup> Pour le Texte du protocole, lire *Documents d'actualité internationale*, n°18, 15 septembre 2002, P.700-701.

<sup>65</sup> Entre le 20 juillet 2002 et le 9 janvier 2005, la poursuite des négociations a donné lieu à un accord sur les arrangements sécuritaires (*Naivasha*, 25 septembre 2003), sur le partage des richesses (7 janvier 2004), et sur le partage du pouvoir et le statut des trois régions du sud contestées (Le Nil bleu, *Abey* et les monts Nuba). Lors du sixième round de négociations tenu du 6 au 12 juillet à *Nakuru* (Kenya) sous l'égide de l'IGAD, cette dernière avait présenté un document de travail, qui sur la question du partage du pouvoir des richesses déplaçait le problème et risquait de déclencher des conflits futurs dans d'autres régions du pays. En effet, le document en question proposait d'attribuer 50% des futurs revenus du pétrole au sud, 50% de la représentation présidentielle et 37% des représentants sudistes dans le gouvernement national et au Parlement, au détriment des autres régions soudanaises. Lire à cet égard la lettre d'information mensuelle de l'Ambassade du Soudan à Paris, juin/juillet 2003, disponible sur le site internet de l'ambassade du Soudan à Paris.

reconstruction économique mettait ainsi en exergue les aspirations économiques des protagonistes et créait des lors des conditions favorables à l'expression de leurs revendications.

Le second impact du protocole, négatif cette fois, relève de l'impuissance de l'Etat à se pencher sur deux dossiers brûlants, et de l'impatience des rebelles du Darfour. Cette zone grise, ou point noir<sup>66</sup> a été la conséquence de la transformation de la région de l'Ouest en une zone de non droit où règnent banditisme et insécurité, ayant pour point d'orgue des déplacements de populations civiles.

### *Interrogations sur les déplacements des populations civiles*

Les superlatifs se succèdent pour qualifier la situation humanitaire dans le Darfour. « *Plus grande crise humanitaire dans le monde* », ONU<sup>67</sup>, « *Un enfer sur la terre* », Koffi Annan<sup>68</sup>. Les pourparlers entre le gouvernement central et les rebelles sudistes ont créé une brèche dans laquelle se sont engouffrés les rebelles et surtout les milices *janjawids*. Le propre de la situation au Darfour pendant cette période, et cela est la cause de l'abandon de l'Etat et de l'immensité du territoire, est l'attaque des civils (en majorité des noirs non musulmans) par les 20000 milices *janjawids*<sup>69</sup>. Les confrontations entre ces milices et ces rebelles sont assez rares. Le déplacement des populations, ainsi que le nombre peu élevé de morts<sup>70</sup> sont la principale conséquence de cet état de fait. Cette situation humanitaire est l'expression du peu de choix laissé aux populations non arabes. En effet, les rebelles ont le soutien des villages, et selon le gouvernement soudanais, ces derniers prennent les populations civiles en otage comme boucliers humains. D'où ces attaques contre les villages dont les maisons sont brûlées et certaines femmes, selon des témoignages, violées.

Si le nombre de déplacés au Darfour (près de 2 millions), de réfugiés au Tchad (200000) est soumis à surenchère, il n'évite pas la dramatique situation humanitaire qui y règne.<sup>71</sup> Au delà du nombre peu élevé de morts, c'est donc le déplacement des populations conjugué à la sécheresse qui donnent un cachet désastreux à cette crise. La surenchère sur le nombre des victimes, la difficile gestion de la situation humanitaire aussi bien par l'Etat central et la

---

<sup>66</sup> Roland MMARCHAL, op.cit., et Alexandra SINGH-PAULAIT, « Une guerre peut en cacher une autre », *J.A/L'Intelligent* n°2248, du 8 au 14 février 2004, p.40-41.

<sup>67</sup> Cité par le *Nouvel Afrique Asie*, n°184, janvier 2005, p.23.

<sup>68</sup> Cité par *Inter Press Service News Agency*, New York, 4 mars 2005.

<sup>69</sup> Ces derniers ont décrits dans la région comme une bande de pillards circulant à cheval et armés de fusils d'assaut AK47 et de sabres. Chiffres donnés par *Courrier International*, n°704, du 29 avril au 5 mai 2004, p.30.

<sup>70</sup> Le nombre de morts varie selon les sources. Il y aurait eu entre 10000 et 50000 morts. Les nations unies ont avancé le chiffre de 180000 (chiffre obtenu par la multiplication du chiffre de 10000 morts par mois-OMS- par une durée de 18 mois de conflit). Le gouvernement soudanais combat avec la plus grande rigueur cette surenchère et instrumentalisation de la situation humanitaire. En effet, selon les sources gouvernementales, le nombre de morts ne dépasse pas le millier, dont plus de la moitié appartient à l'armée soudanaise. Enfin, selon les associations et les déclarations des Nations unies en date de juillet 2004, 30000 personnes ont été tuées dans ce conflit. Force est aussi de constater que le manque d'images et de fosses communes accentue encore le trouble en la matière. Lire *Courrier international* n° 715, du 15 au 21 juillet 2004, ainsi que la lettre d'information de l'ambassade du Soudan à Paris, op.cit., pour les chiffres sur le nombre des victimes et leur caractère contradictoire.

<sup>71</sup> Encore une fois, l'évolution et la variation de ces chiffres correspondent à la réalité troublante du Darfour. Les Nations unies évoquaient en novembre 2005 le chiffre de 1750000 personnes déplacées. En ce qui concerne le nombre de personnes réfugiées au Tchad, compte tenu de certains retours, le chiffre oscille entre 150 et 200000 personnes. Cette crise a aussi un effet dévastateur sur la mortalité infantile. En effet, le taux brut de mortalité infantile a été en 2005 de moins d'un décès par jour pour 10000 personnes. Pour ces chiffres lire le rapport mensuel du Secrétaire général des Nations Unies en date du 16 novembre 2005, op.cit., p. ainsi que Jérôme TUBIANA, op.cit.,

communauté internationale, attestent encore de la complexité et de la possible instrumentalisation de cette crise, et enfin de l'impuissance relative du gouvernement central du pays à gérer cette crise qui s'est traduite par une implication internationale de prime abord humanitaire.

### **3) Entre la restauration de l'autorité étatique et l'implication internationale**

L'instrumentalisation de l'internationalisation de la situation humanitaire est le propre de la conjugaison de facteurs et du nombre d'acteurs dans tout conflit. En ce sens, le Darfour n'a pas échappé à la règle. Le débat sur la situation des droits de l'homme doublée du délicat surgissement de la question du génocide en constituent l'expression majeure. Ces données ont cantonné l'intervention internationale dans le domaine humanitaire, dans un contexte de surenchère politique des principaux protagonistes du conflit (les groupes rebelles et les milices *janjawids*), mettant en orbite l'accord du 9 janvier 2005 comme cadre global de résolution de cette crise.

#### *La prise en otage de la question de la violation des droits de l'homme et génocide*

Selon des témoignages recueillis et publiés dans des rapports de l'ONU, *Amnesty International*, *Human Right Watch* et Médecins sans frontières, entre le 5 et le 7 mars 2004, des membres des services de renseignements militaires soudanais, accompagnés de membres de milices « pro gouvernementales » *Janjawids* ont arrêté 168 hommes appartenant à l'ethnie *Four* dans la province. Après les avoir torturés, ils les ont tous assassinés. Quelques jours plus tôt, une trentaine de villages avaient été brûlés par ces mêmes milices dans le nord de cette province, tuant deux cents personnes et agressant sexuellement deux cents femmes et jeunes filles. Le 28 février dernier, ils avaient enlevé de force cent cinquante femmes et deux cents enfants<sup>72</sup>.

Ces témoignages ont jeté l'opprobre et provoqué une vague d'émotion au sein de la communauté internationale et ont fait resurgir le spectre du génocide rwandais. Ceci met en lumière la problématique des témoignages<sup>73</sup>, sachant que la région est livrée à un banditisme sans foi ni loi, dont les acteurs sont aussi bien les troupes rebelles que les milices *janjawids*. En effet, dans ce type de conflit, l'instrumentalisation des populations et des crises aux fins politiques n'est pas à exclure, et les mouvements de population que l'on constate peuvent aussi bien être guidés par la peur des attaques que par des incitations des rebelles. D'autre part, il a été admis que l'armée régulière pousse les populations civiles à des déplacements, pour des raisons qui donnent lieu à interprétations diverses, telles que la stratégie de lutte contre les rebelles, ou le fait d'éviter les regroupements massifs de la population et préparer le retour volontaire des migrants<sup>74</sup>.

<sup>72</sup> Faits tirés de l'article de *Hissam BAHJAT*, « Il faut faire cesser le génocide dans le Darfour », *Courrier international*, n° 704, du 29 avril au 5 mai 2004, p.30.

<sup>73</sup> Le mot viol dans ses acceptions juridiques et linguistiques n'est pas compris par la plupart des femmes du Darfour, qui pensent que le mot « viol » signifie l'usage de la violence pour contraindre quelqu'un à agir contre sa volonté et non le viol à proprement parler.

<sup>74</sup> Les autorités ont pris des dispositions nécessaires pour remédier à cette situation et à restituer leurs biens à leurs propriétaires.

Ces faits ont donné lieu à une surenchère sur l'organisation d'un génocide. Les rapports des organisations humanitaires qui ont conclu à cet acte, ont été relayés par le Secrétaire d'Etat Américain Colin POWELL, qui affirma en 2004 devant le Sénat américain que « *Un génocide a lieu et pourrait encore se produire au Darfour* »<sup>75</sup>. Ce discours, dans la foulée de la résolution 1556 du 30 juillet 2004<sup>76</sup> a été le point de départ de la création de deux commissions d'enquêtes, celle des Nations unies et celle du gouvernement soudanais<sup>77</sup> dont les conclusions ont réduit la portée des actes et la responsabilité du gouvernement soudanais sans pour autant dédouaner les groupes rebelles, et exclu toute politique de génocide.<sup>78</sup>

Le rapport de la République soudanaise présenté le 21 janvier 2005 apporte des éléments de réponse probants<sup>79</sup>. Il en ressort qu'il n'y a pas eu génocide, que les milices sont incontrôlables et parfois difficilement identifiables et qu'une dizaine de militaires ont été impliqués dans des exactions, et qu'enfin les groupes rebelles sont aussi responsables des pillages de villages et de destruction de récoltes<sup>80</sup>. Le gouvernement central soudanais, dans cette lignée a promis des indemnités aux personnes touchées par les bombardements et exprimé la volonté de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme.

C'est à ce propos que la récupération politique possible de cette crise, aux seuls fins de légitimité de l'action internationale et gouvernementale est latente. La crise du Darfour révèle des lors la tentative de l'Etat central d'asseoir sa légitimité sur le Darfour et la communauté internationale, l'ONU en particulier d'en faire l'exutoire de ses erreurs passées (Rwanda) et un laboratoire du fonctionnement du TPI. La décision du Conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 1593 du 31 mars 2005<sup>81</sup> accentue la confusion en cours et rend caduque la possibilité pour le gouvernement central du Soudan de faire fonctionner sa justice. Est mis en lumière dans ce cadre le fait que la CPI est à l'origine consacrée aux pays en voie de développement et aux pays faibles.

C'est ainsi qu'il faut interpréter la teneur globale de la réaction du représentant officiel du Soudan auprès des Nations Unies, Monsieur *Al Fatih ERWA* : « *Tant que votre conseil croit*

---

<sup>75</sup> Déclaration faite devant la commission des relations extérieures du Sénat américain le 9 septembre 2004. Pour l'intégralité du discours voir *Documents d'Actualité Internationale*, n° 21, 1<sup>er</sup> novembre 2004, p.760-763. Le 30 juin 2004 ce dernier a visité le camp d'Abou Chouk, le lendemain de la visite de Kofi ANNAN dans celui de *zam zam*

<sup>76</sup> Sur le désarmement des milices, l'arrestation des meneurs qui ont violé les droits de l'homme et le droit international humanitaire. et leur traduction en justice.

<sup>77</sup> Respectivement par le Secrétaire Général à la demande du Conseil de Sécurité le 7 octobre 2004, et par le président de la République Soudanaise (Décision n°97) la même année et présidée par Monsieur *Daf'Allah Al-Hadjj YOUSSEF*, ancien président des affaires judiciaires du pays.

<sup>78</sup> Rapport de l'ONU de janvier 2005, commentaires sur le site l'ONU sur la UNMIS (mission préparatoire des Nations Unies au Soudan).

<sup>79</sup> Ministère des affaires étrangères de la République du Soudan : Rapport de la Commission chargée de rétablir la vérité sur les allégations diffamatoires relatives à la violation des droits de l'homme au Darfour. Texte disponible sur le site de l'ambassade du Soudan à Paris

<sup>80</sup> Selon la commission, beaucoup de massacres ont été perpétrés par diverses tribus entre elles au cours du conflit dans certaines régions telles que *Sania*, *Daliba*, et *Chataya*. Sur les allégations selon les quelles des massacres des janjawids ont été exécutés avec la complicité du gouvernement, ce dernier a affirmé que l'acception de ce terme est obscure, pour preuve, le vol à main armée, la migration, le refuge dans les pays voisins, la prolifération des armes, la recrudescence des éléments incontrôlés à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et le chômage. Ces personnes appartiennent à toutes les tribus liées par des intérêts communs, volent le bétail pour en faire commerce. A l'appui du rapport de la commission, le témoignage de Jamira ROUM, chercheuse à l'observatoire des droits de l'homme, qui a mentionné la présence de *janjanwids* parmi les tribus *Zaghawa*, qui constituent la majorité des combattants du M/ALS. Enfin, la commission dénie toute responsabilité étatique dans les massacres commis par les janjawids. Cette commission a fait aussi état de preuve de massacres perpétrés par l'opposition armée, tuant des civils désarmés et des soldats blessés à l'hôpital Baram, centre de contrôle de la tribu Habbaniyya (habbania), et brûlant certains d'entre eux vivants comme le sergent *Mo'taz* et le caporal *Joum'a*, sous les yeux d'un témoin, *Bashir Ali Al-GHALI*. Voir Rapport de la commission, p.5.

<sup>81</sup> S/RES1593 (2005)



*que la balance de la justice et du droit est basée sur les exceptions, l'exploitation des crises des pays en voie de développement, de leurs malheurs comme les conflits et les guerres civiles pour régler les divergences de position entre les grandes puissances....C'est un moyen pour pratiquer et imposer la supériorité culturelle. C'est aussi l'outil de ceux qui croient avoir l'exclusivité de la vertu dans un monde d'injustice et de tyrannie »<sup>82</sup>.*

La saisie du TPI accroît ainsi la confusion sur la situation au Darfour, confusion d'autant plus renforcée que le Soudan n'est pas membre de cette cour, dans un contexte de désaccord en son sein. Le problème juridique est ainsi posé. La décision du Conseil de sécurité, au delà des considérations politiques, est sûrement la conséquence de la faiblesse gouvernementale, en particulier le désarmement des milices<sup>83</sup>. Elle met en lumière la faillite de l'Etat post-colonial soudanais, qui doit à la fois gérer l'application de l'accord du 9 janvier 2005 et la crise actuelle<sup>84</sup>.

L'action de la communauté internationale est aussi marquée par l'urgence humanitaire, ce qui atteste de la faiblesse aussi bien des ONG que de l'UA et des Nations Unies.

### *La gestion de l'urgence : expression des limites de l'intervention internationale*

L'implication des nations unies dans le conflit, près d'un an après le début de l'insurrection au Darfour avait pour but de faciliter les contacts entre les parties concernées mais surtout de répondre à l'urgence humanitaire<sup>85</sup>. Deux facteurs illustrent la faible influence de la communauté internationale sur la résolution de la crise au Darfour : le rôle surestimé des ONG et leur conséquence sur l'exacerbation des conflits entre noirs « africains » et arabes, les faiblesses logistiques de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS).

Les nations Unies et les ONG, ainsi que le gouvernement soudanais, ont répondu massivement à l'urgence humanitaire<sup>86</sup>. 12500 travailleurs humanitaires, représentant treize organismes des Nations Unies en collaboration avec 81 ONG assistent de nombreux déplacés touchés par le conflit et la sécheresse<sup>87</sup>. Au 1<sup>er</sup> juillet, 3200000 personnes avaient besoin d'assistance.<sup>88</sup> Le nombre important des ONG est aussi leur faiblesse. En effet, si la sécurité des non arabes est assurée, celle des arabes ne l'est pas, ce qui explique l'image positive des Nations Unies et des ONG aux yeux des non arabes. En outre cette présence peut aussi servir

---

<sup>82</sup> Déclaration de SE Monsieur *AL Fatih ERWA*, délégué permanent du Soudan auprès des Nations Unies au cours de la réunion sur le Soudan, New York, 31 mars 2005. Disponible sur le site de l'ambassade du Soudan.

<sup>83</sup> Le gouvernement soudanais, en vertu des résolutions du Conseil de Sécurité, 1556 (2004) du 30 juillet 2004 et 1574 (2004) du 19 novembre 2004, a montré ses limites dans le désarmement des milices, leur arrestations et de la traduction de leurs chefs en justice, preuve de leur constitution opaque.

<sup>84</sup> Le gouvernement a néanmoins créé le 7 juin 2005, un tribunal spécial sur le Darfour.

<sup>85</sup> Résolution 1556 (2004) du 30 juillet 2004, sur la planification d'urgence et la résolution 1564 (2004) du 18 septembre 2004 sur l'augmentation des observateurs des droits de l'homme au Darfour en sont les exemples.

<sup>86</sup> Le gouvernement soudanais à la fin de l'année 2003, a pris plusieurs mesures dont la mise à disposition de la population déplacée les réserves stratégiques de céréales du pays tenues par le ministère de l'Economie et des Finances, un budget d'urgence pour augmenter les ressources de l'eau, véritable origine du conflit, la préparation des études pour s'attaquer aux problèmes écologiques et la mise sur pied d'un système de prévision de ces problèmes, l'incitation des organisations caritatives locales à intervenir dans le Darfour, enfin l'organisation d'une campagne de mobilisation interne générale pour soutenir les efforts de secours par la collecte de dons et les participations des sociétés et d'hommes d'affaires.

<sup>87</sup> Parmi lesquelles le CICIR (France), MSF Pays bas, MEDAIR Suisse, Child Care Etats-Unis, Child Care Grande Bretagne.

<sup>88</sup> L'aide fournie par le gouvernement américain pour la crise du Darfour au Sud-Soudan et au Tchad atteignait au 2 septembre 2004, 211, 3 millions de dollars. Pour l'exercice 2005, un montant de 299 millions de dollars était prévu. Colin POWELL, op.cit., Voir aussi le rapport mensuel du Secrétaire général des Nations unies sur le Darfour, 11 août 2005.

d'instrumentalisation de la légitimité des groupes rebelles, le M/ALS et le MEJ en particulier, qui y voient un moyen de pression sur le gouvernement central soudanais.

Au vu de ces éléments, la présence des ONG risque d'être soumise à interprétation subjective, et accroître l'insécurité. En effet, les énormes ressources des ONG et leur présence dans les camps attisent aussi bien la convoitise des rebelles que des milices.

L'insécurité dans le Darfour, paradoxalement s'est accrue depuis l'intervention étrangère et se traduit par le banditisme (dont se livrent les groupes rebelles) qui y sévit et dont les cibles sont les travailleurs humanitaires et les camps de réfugiés<sup>89</sup>. La concentration des populations dans des camps a limité la sécurité des populations isolées, en particulier les agriculteurs qui subissent le harcèlement des milices et des groupes de nomades.<sup>90</sup>

Il apparaît ainsi que la forte présence des organisations humanitaires a suscité la convoitise des milices qui sévissent en dehors de camps, et celle des groupes rebelles qui s'en prennent aux travailleurs humanitaires. Cette insécurité chronique est le propre du déploiement d'un dispositif important et de l'afflux massif d'étrangers au niveau et conditions de vie largement supérieurs à ceux des populations locales<sup>91</sup>. Ceci atteste de l'urgence politique et du caractère temporaire des opérations humanitaires, qui n'ont pour but que de soulager la population de ses souffrances et de répondre à une urgence sanitaire<sup>92</sup>.

IL se pose dès lors le problème des forces de sécurité nationales et internationales, en particulier l'ONU dont l'action semble se limiter aux recueils de témoignages sur les atteintes des droits de l'homme au détriment de la sécurisation de la zone<sup>93</sup>. A ce propos, déjà engagée dans le sud du pays, l'ONU a délégué à l'UA la mission de sécuriser le Darfour. C'est la MUAS, dont la lente expansion se poursuit, qui pâtit de l'urgence humanitaire, puisqu'elle se trouve handicapée par une insuffisance d'effectifs, de financements, de soutien logistique et d'équipements de communication<sup>94</sup>. Sa capacité opérationnelle insuffisante en fait ainsi une cible privilégiée des groupes rebelles<sup>95</sup>.

Ce lent déploiement de la force militaire internationale dans la zone<sup>96</sup> peut être considéré comme la conséquence du déploiement prévu de 10000 soldats de l'ONU dans le Sud-Soudan, qui coûtera 1 milliard de dollars dans la première année d'opération<sup>97</sup>.

---

<sup>89</sup> L'été 2005 a été celui de la recrudescence des opérations d'enlèvement, de harcèlement, d'extorsion et de pillage auxquelles se livrent aussi bien l'ALS que le MEJ, et qui compromettent les opérations humanitaires. Au début juillet 2005 par exemple, dix travailleurs humanitaires ont été enlevés par la MEJ dont six ont été libérés. Le banditisme continue de sévir sur les grands axes routiers du Darfour, particulièrement sur la route *Nyala-Geneina* (le personnel non essentiel des Nations Unies a dû être réduit le 12 octobre 2005, en raison de la tension qui régnait à *El Geneina*) Les vols continuent dans les locaux de l'ONU et des ONG, les bureaux humanitaires du camp de *Kalma* subissant eux de nombreux vols avec effraction. A *Nyala*, c'est chaque nuit que les ONG sont victimes de cambriolage. Ces actes, qui pendant le mois de juillet 2005 ont surtout touché le Darfour Sud, sont monnaie courante dans la région. Les camps de réfugiés sont aussi attaqués et des femmes violentées.

<sup>90</sup> Dans la région de *Um Kadada* (Darfour-nord), des villageois se sont plaint des pillages, des actes de banditisme et d'extorsion sous forme «d'impôts» de protection dont le non paiement était sanctionné par la destruction des cultures.

<sup>91</sup> Les enlèvements d'occidentaux en Irak l'attestent au plus haut point.

<sup>92</sup> A cet égard, une amélioration sensible de la situation humanitaire. Les taux moyens de mal nutrition ont baissé depuis l'an dernier (2004) passant de 21,8% à 11,9.

<sup>93</sup> A la fin du mois de juillet 2005, 42 spécialistes des droits de l'homme recrutés sur le plan international dont des volontaires des Nations Unies, étaient déployés à *Nyala*, *El Fasher* et *Zalinguei*.

<sup>94</sup> Sur les 7730 personnes autorisées, l'effectif de la mission à la fin d'octobre 2005 s'élevait à de 6706 personnes, dont 699 observateurs militaires, 4878 soldats de la force de protection, 1191 agents de la police civile. Rapport mensuel du Secrétaire général des Nations Unies, Novembre 2005, op.cit.

<sup>95</sup> Le 8 octobre 2005, cinq membres d'une patrouille ont été tués lors d'un échange de tirs avec un groupe armé, soupçonné d'appartenir à l'ALS.

<sup>96</sup> L'accès des Nations Unies dans l'ensemble du Darfour était en octobre 2005 de 75%.

<sup>97</sup> La résolution 1590 (2005) du 24 mars 2005 décidant d'établir la MINUS au Soudan, comprenait au 31 octobre 2005, 3915 militaires. Voir ONU :Sudan-UNMIS, faits et chiffres.

Ainsi, la mobilisation internationale pour une action humanitaire a masqué les risques d'enlèvement et crée une situation d'anarchie généralisée, sous tendue par la faiblesse opérationnelle de la Mission de l'Union africaine. Encore une fois, l'exploitation des richesses pétrolières dans le Sud du pays semble être la priorité de l'action internationale, dans un contexte d'enlèvement du processus de paix entre le gouvernement et les groupes rebelles.

Cet enlèvement rend pour sûr, incontournable l'application, à cette crise, du modèle de l'accord global de paix du 9 janvier 2005, entre le gouvernement central du Soudan et les rebelles du Sud.

### *L'accord de paix Global (APG) du 9 janvier 2005 comme cadre de résolution du conflit*

Le cas du Darfour n'est pas à dissocier de celui de la province Sud du pays. Si l'accord en question a été dicté par plusieurs facteurs la pression de la communauté internationale, force est de constater que la violence des revendications pendant l'hiver 2003 y a justement contribué<sup>98</sup>. Au delà de ces considérations générales, deux principaux facteurs militent en faveur de l'APG.

Le premier est la nébuleuse de groupes rebelles et leur divisions internes. Si l'ONU, engluée dans le sud du pays s'est souciée des aspects humanitaires, le volet politique du règlement de la crise a été soumis à la direction de l'UA. Les négociations (pourparlers inter-soudanais) entre le gouvernement soudanais et les deux principaux groupes rebelles qui ont débuté quelques mois après le début des hostilités (30 août 2003), si elles ont donné lieu à un règlement de la question humanitaire<sup>99</sup>, restent minées par le nombre des groupes rebelles et les divisions internes parmi les principaux. Malgré la bonne volonté du gouvernement soudanais<sup>100</sup>, les pourparlers d'Abuja (20 octobre 2005), ont mis en lumière les difficultés qui minent le règlement du conflit, notamment les divisions au sein du M/ALS. En effet, en plus de la multitude des acteurs aux idéologies différentes, c'est la question de la représentation officielle du mouvement qui entravent les négociations<sup>101</sup>. La diversité ethnique de la région

<sup>98</sup> Le M/APLS y a sûrement vu un moyen de pression sur le gouvernement central.

<sup>99</sup> L'accord de cessez-le feu humanitaire du 8 avril 2004, sous les auspices du président du Tchad (Idriss DEBY) a constitué une avancé notable malgré la durée renouvelable du cessez le feu de 45 jours. Pour le texte de l'accord lire *Documents d'Actualité internationale*, n°12, 15 juin 2004, p.425-427.

<sup>100</sup> Pour une bonne application de l'accord intervenu à N'djamena, le président de la république soudanaise a constitué une commission ministérielle regroupant le ministre des affaires étrangères, celui de l'intérieur, de la défense et celui des affaires humanitaires. Cette commission avait pour mission de veiller sur la maîtrise des groupes armés qui menacent la population et qui entravent le bon déroulement des opérations humanitaires, l'ouverture de toutes les voies devant l'action humanitaire, la fourniture de l'aide matérielle pour subvenir aux besoins nécessaires de la population, la création d'un climat propice au retour de la population et de la normalisation de la situation dans la région. Réunie 65 fois, et après l'audition de 288 personnes elle a conclu à la responsabilité des rebelles dans la continuation de la crise dans le Darfour. Voir à cet effet la conclusion des travaux de la Commission Nationale d'enquête sur les allégations diffamatoires relative à la violation des droits de l'homme dans le Darfour, op.cit. Voir aussi le Bulletin de l'ambassade du Soudan à Paris, op.cit., p.11.

<sup>101</sup> La crise du leadership au sein du M/ALS oppose *Abdulwahid Mohamed NUR* (président) qui est *four*, et *Mini Arku MINNAWI* (secrétaire général), qui est *Zaghawa*. Du point de vue ethnique, ce mouvement est cosmopolite puisque composé de *Zaghawa*, de *berti*, de *masalit*, de *meidob*. Les *zaghawa* bénéficient de leur présence de part et d'autre de la frontière tchadienne, et de leur importance au sein du pouvoir, notamment de l'armée à N'djamena. Cette alliance *zaghawa-four* ne serait que de circonstance et fragile tant les deux groupes ont des histoires différentes. Les divergences illustrent cette composition hétérogène. De plus, les *four*, dont la population a été plus éprouvée, seraient davantage favorable aux négociations. Sur le blocage des négociations, Voir L'Union africaine, «Communiqué de la 43<sup>ème</sup> réunion du Conseil de paix et de sécurité», PSC/PR/Comm. (XLIII), et le «Rapport sur les préparatifs du 7<sup>ème</sup> round des pourparlers de paix inter-soudanais sur le conflit du Darfour», PSC/PR/2 (XLIII), 22 novembre 2005.

du Darfour, est ainsi l'une des causes de l'absence de plate forme de négociation commune. En plus des divisions au sein du M/ALS, la stratégie actuelle, qui impose une coopération avec le second mouvement, le MJE, est fragile puisque aux dires du gouvernement soudanais, « *l'idéologie les sépare toujours et c'est un mariage de raison entre le communisme du premier et l'islamisme du second* »<sup>102</sup>.

Le second facteur, qui découle du premier est la multitude de revendications des rebelles qui constitue la seconde pierre d'achoppement des pourparlers. Les dernières en date, qualifiées d'handicapantes par le médiateur Tchadien (2003), constituaient en la création d'un Etat séparé dans le Darfour avec une armée indépendante dont trois bataillons devraient stationner à Khartoum, et 13% des recettes du pétrole.

De ce qui précède, ces blocages dans les négociations, imputés à la persistance de la division au sein du M/ALS<sup>103</sup>, mettent le gouvernement soudanais en position de force et discréditent l'aura des rebelles. En effet, ces derniers, qui s'étaient appuyés sur les avancées des négociations entre le gouvernement et le MPLA, en internationalisant leurs revendications, payent le prix de leur absence de plate forme commune. Nous assistons ainsi à des facteurs favorables au gouvernement central de Khartoum et au caractère incontournable de l'APG du 9 janvier 2005.

Les dispositions de l'accord<sup>104</sup>, ne constituent pas en elles même la pierre angulaire de sa portée. C'est son acceptation par le MPLA, doublée du contexte de fin de conflit, du délabrement général du pays, et de l'urgence de la reconstruction du pays qui en font la force. L'application potentielle de l'accord au Darfour et aux autres régions du pays, constitue pour sûr, une solution de sortie de crise. Un consensus global milite en faveur de cette voie: pour preuve, la position tenue par le Secrétaire général des Nations unies dans son rapport mensuel sur le Darfour du 16 novembre 2005, les déclarations du ministre Soudanais de l'intérieur *Abdel Rahim HUSSEIN*, ce dernier militant pour que « *l'accord de paix assure l'unité du pays* »<sup>105</sup>, et enfin celle du président *Omar Al-BASHIR*, qui affirma que « *La joie des soudanais ne sera pas totale tant que la paix des cœurs n'aura pas été établie au Darfour* »<sup>106</sup>.

Si plusieurs facteurs, en particulier la pression internationale, concourent à la portée nationale de l'APG, ce dernier peut constituer une victoire aussi bien pour les provinces que pour l'Etat central, si tant est qu'il ramène la paix dans le pays. Il constitue une fois de plus une difficile étape dans la construction d'un Soudan post-colonial, sans pour autant remettre en question son fragile équilibre.

---

<sup>102</sup> Lettre d'information de l'ambassade du Soudan à Paris, op.cit., p.5.

<sup>103</sup> Les initiatives américaines (réunion organisée les 8 et 9 novembre 2005 à Nairobi), tchadiennes (Sommet de N'djamena du 16 février 2005, non participation des leaders à la convocation de N'djamena le 20 novembre 2005), de l'Union africaine (réunion tenue au quartier général de la commission du cessez-le-feu à *El Fasher* – Darfour- le 19 novembre 2005) n'ont pas donné de résultats probants.

<sup>104</sup> Constitution, Parlement, partage équitable des ressources, du pouvoir. Pour un commentaire de l'accord lire *Elimane FALL*, « Une nouvelle bataille », *J.A/L'Intelligent*, n°2297, du 16 au 22 janvier 2005, p.32-33.

<sup>105</sup> Cité par *J.A/L'intelligent*, idem, p.33.

<sup>106</sup> Cité par *J.A/L'Intelligent*, hors série n° 8, op.cit., p.226.

## **Soudan : Principaux indicateurs**

### **Chronologie :**

**1899-1954** : Tutelle britannique.

**1<sup>er</sup> janvier 1956** : Accession à l'indépendance : début de la guerre civile dans le Sud.

**17 novembre 1958** : Coup d'état militaire du Général *ABBOUD*.

**25 mai 1969** : Putsch du Général *Gaafar Mohamed NIMEIRI*.

**1972** : Accord d'Addis Abeba entre le gouvernement et le Mouvement rebelle *Anyanya* sur le statut d'autonomie du Sud.

**1980-1981** : Découverte du pétrole dans le sud.

**1983** : Reprise de la guerre civile dans le sud.

**30 juin 1989** : Coup d'Etat de *Omar Hassan Al-BACHIR*.

**22 décembre 2000** : *AL-BACHIR* est élu président.

**20 juillet 2002** : Protocole de Machakos (Kenya) entre le gouvernement et les rebelles et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS).

**Février 2003** : Début de la guerre dans l'ouest du Pays (Darfour).

**8 avril 2004** : Accord à Ndjamena (Tchad) de cessez-le-feu humanitaire sur le conflit au Darfour entre le gouvernement et les deux forces rebelles le Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS) et le Mouvement pour la Justice et l'Equité (MJE).

**9 janvier 2005** : Signature d'un accord de paix définitif et global entre le Gouvernement et le M/APLS sudiste de *John GARANG*.

### **Pays et population**

**Situation géographique** : Afrique du nord-Est, bordé au nord par l'Egypte, à l'ouest par la Libye le Tchad, au Sud par la RCA, la RDC, l'Ouganda, la Kenya et à l'Est par l'Ethiopie et l'Erythrée.

**Superficie** : 2505810 km<sup>2</sup> (Pays le plus vaste d'Afrique).

**Environnement** : climat tropical continental, équatorial au Sud. Les précipitations, presque inexistantes au Nord-Ouest, sont plus importantes sur le littoral et au Sud.

**Population** : 33,6 millions d'habitants.

**Projection 2005** : 60,1 millions d'habitants.

**Croissance démographique** : 2,28%

**Population- de 15 ans** : 39,7%

**Densité de population** : 13,1 hab/km<sup>2</sup>

**Population urbaine** : 38%

**Espérance de vie** : 58 ans.

**Mortalité infantile** : 6,4%

**Alphabétisation** : 59,9%

**Scolarisation** : 36%

**Indice de Développement humain (2004)** : 0,505, rang : 139/177.

**Langues** : Arabe (officielle), anglais, Dinkas, nuer, chillouk...

**Peuplement** : arabes, Nubiens, Bejas (au Nord), Dinkas, Nuer, chillouk (au Sud), four, Bani, halba, Masalit (Darfour).

**Religions** : Musulmans sunnites, Chrétiens, animistes.

## **Système politique**

**Nature de l'Etat :** Système fédéral contesté.

**Nature du régime :** Dictature.

**Chef de l'Etat et du gouvernement :** *Omar Hassan Ahmed Al BACHIR* (Depuis le 30/09/1989, réélu en mars 1996 et 2000).

**Vice-Président :** *Ali Osman TAHA*

**Président du Parlement :** *Ahmed Ibrahim Al-TAHER* (depuis le 5/02/2001).

**Ministre de l'intérieur :** *Général Abdel Rahim Mohamed HUSEIN* (depuis le 9/3/1998).

**Ministre de la défense :** *Bakri Hasan SALEH* (depuis le 23/2/2001).

**Ministre des Affaires étrangères :** *Mustapha Osman ISMAEL* (Depuis le 9/3/1998).

## **Economie :**

**Monnaie :** Dinar soudanais.

**Parité au 1/1/2005 :** 1 euro = 350,76 dinars soudanais, 1 dollar = 258,5 dinars soudanais.

**RNB par habitant :** 460 dollars.

**RNB par habitant PPA :** 1820 dollars.

**Répartition du PIB :**

Primaire 39,2%, secondaire 18,3%, tertiaire 42,5%

**Inflation :** 8,8%

**Investissement Intérieur brut :** 18% du PIB

**Investissements Directs Etrangers :** 1349 millions de dollars.

**Exportations :** 2775 millions de dollars.

**Importations :** 2093 millions de dollars.

**Principales ressources :** Pétrole, élevage, coton et céréales.

## **Le Darfour**

**Superficie :** 490000 km<sup>2</sup>, (aussi vaste que la France).

**Frontières :** Partage des frontières avec la Libye (Nord) 140 km, le Tchad (Ouest) 1300 km, et la République Centrafricaine (Sud) 370 km.

**Population :** Entre 4,5 et 6 millions d'habitants.

**Tribus :** Plus d'une trentaine parmi les quelles les *Four, Bani, Halba, Tujur, Barti, Habania, Zaghawa, Ziyadiya, Rizaigat, Masalit, Ma'alia, Ta'asha, Midoub, Birguid, Missayriya, Iraigat, 'Itaifat, Fallata, Guimir, Bani Mansour, Ta'alba, Droug, Silaihab, Turjum, Mararit, Harawa, jawama'a.*

**Principales activités économiques :** culture du mil et élevage semi-sédentaire.